



N^o 120

Le 30 mai 1990

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA

SIGNE DES ACCORDS AVEC LA FINLANDE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a signé deux accords importants à Helsinki, qui renforceront les liens avec la Finlande sur le plan du commerce et de l'investissement.

Le ministre a signé une convention sur la double imposition entre le Canada et la Finlande, ainsi qu'un accord bilatéral sur les services aériens.

"Je suis convaincu que ces deux accords favoriseront le renforcement de nos relations, a déclaré M. Crosbie. Nos exportations réciproques augmentent, quoique leur volume soit relativement faible à cause des complémentarités qui font la force de nos deux économies. J'espère que notre mission provoquera un essor considérable de nos relations commerciales".

M. Crosbie était en Finlande du 26 au 29 mai 1990 à la tête d'une délégation de cadres supérieurs de dix entreprises canadiennes, afin de faire la promotion du commerce bilatéral. Il a pris la parole à un déjeuner organisé par la Confédération des industries finlandaises, ainsi qu'à un dîner offert par le ministre du Commerce de la Finlande.

La convention révisée visant à éviter la double imposition était nécessaire du fait que d'importantes modifications ont été apportées aux lois des deux pays depuis la dernière révision, en 1971. La nouvelle convention permettra de faire profiter les entreprises canadiennes et finlandaises de réductions dans les taxes retenues sur les dividendes, les redevances et les intérêts, ainsi que de nouvelles dispositions sur l'imposition des biens immobiliers et les revenus de pension. La convention doit maintenant être ratifiée par les deux pays signataires. Au Canada, il faut pour cela procéder à la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu. La convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'année d'imposition qui suivra la ratification.

Le nouvel accord sur les services aériens permet d'établir des vols réguliers entre Helsinki et Toronto, et contient des dispositions nettement améliorées visant à éviter la double imposition et touchant l'applicabilité aux services nolisés. En outre, il donne plus de flexibilité à tous les transporteurs canadiens pour qu'ils puissent pleinement profiter, sur le plan commercial, des nouvelles conditions et de l'évolution future des marchés en Europe.

Le ministre Crosbie s'est dit par ailleurs extrêmement satisfait de l'accord administratif entre le Canada et la Finlande qui a été conclu au cours de sa visite, et qui porte sur la coopération en matière de science et de technologie. Les premiers domaines qui seront explorés à cette fin seront notamment les produits forestiers, la construction de bâtiments en région froide, le transport routier et maritime, les pêches et les loisirs.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias devront s'adresser au:
Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Tél. (613) 995-1874